

## Des initiatives pour améliorer les conditions carcérales, dans un système qui privilégie toujours la sanction

**Colloque** Les conditions de détention dans les prisons du Liban sont déplorables. Encore axées sur la sanction au lieu de la réinsertion, elles montrent l'urgence d'une réforme du système carcéral. Une réforme qui se met lentement en place dans le cadre d'un plan quinquennal de transfert de l'autorité des prisons du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice.

Anne-Marie EL-HAGE

Salle comble hier à la Maison de l'avocat pour un colloque intitulé « Les prisons du Liban : l'amélioration des conditions de vie des prisonniers est-elle possible ? » Organisé par l'Opération 7e jour de l'Université Saint-Joseph, en collaboration avec l'ordre des avocats de Beyrouth et l'Institut d'études judiciaires, ce colloque a mis l'accent sur le projet « Prisons », développé par l'USJ, dans le cadre de l'Opération 7e jour, pour soutenir la volonté des autorités d'améliorer le secteur. Il a également mis en valeur le modèle libanais comparé aux modèles internationaux, de même que la contribution des magistrats et des avocats à l'amélioration des conditions de vie des prisonniers.

Ce colloque a vu notamment la présence des ministres de la Justice, Ibrahim Najjar, des Affaires sociales, Sélim Sayegh, et d'État, Mona Afféiche, du bâtonnier de Beyrouth, Amal Haddad, du recteur de l'USJ, le père René Chamussy, et de personnalités politiques, universitaires et de la magistrature.

### Des mesures concrètes, en attendant la réforme

Le bâtonnier de Beyrouth, Amal Haddad, a déploré la léthargie administrative qui a jusque-là stoppé les réformes. Elle a insisté sur la nécessité pour les autorités de préserver l'ordre public avec fermeté, tout en respectant les droits de l'homme. « Il est de notre responsa-

bilité que les détenus ne récidivent pas », a-t-elle souligné, dénonçant la surpopulation carcérale, le manque d'hygiène ou les violations des droits de l'homme dans les prisons. Le père René Chamussy a espéré que le colloque sera une journée de réflexion sur le système carcéral, d'approche de problèmes essentiels liés à l'expérience de désocialisation des détenus. « Nous devons ouvrir les yeux sur cette réalité à l'ère », a-t-il dit. De son côté, le ministre Sélim Sayegh a estimé que la réforme du système carcéral doit envisager la réinsertion du détenu et l'accompagnement des familles. « Il ne faut pas se réfugier derrière le manque de moyens », a-t-il martelé.

Représentant le ministre de l'Intérieur, Ziyad Baroud, le directeur du programme relatif aux prisons auprès du ministère de l'Intérieur, Omar Nashabé, a expliqué les mesures mises en place par le ministre Baroud pour améliorer les conditions de détention dans les 24 prisons placées sous le contrôle de son ministère, en attendant l'application de la réforme. Des mesures basées sur l'amélioration de l'infrastructure et des conditions de vie. Enfin, le ministre Ibrahim Najjar a évoqué le chantier entrepris par son ministère, insistant sur l'application de la loi sur la réduction des peines pour désengorger les prisons. Il a ajouté

que les fiches individuelles des détenus permettent désormais de connaître les détails de l'incarcération de chaque détenu, la durée de la détention préventive, celle de la peine, la date du jugement aussi, qui survient souvent en fin de peine. « Des milliers de détenus attendent



Nada Farhat Mchayleh, Sélim Sayegh, Amal Haddad, Ibrahim Najjar, Omar Nashabé et René Chamussy.  
Photo Michel Sayegh

des mois pour être traduits en justice, malgré la réforme. Ils purgent souvent la totalité de leur peine avant même d'être reconnus coupables », a-t-il dénoncé.

### Projet « Prison » de l'Opération 7e jour

Le projet « Prisons » de l'Opération 7e jour mis en place par l'USJ à la prison de Roumich, a été présenté par Michèle Kosremelli Asmar, chef du projet. Ce projet vise d'abord à améliorer le quotidien des prisonniers, répond à leurs besoins et contribue à leur réinsertion sociale. Il entend ensuite développer le sens

du bénévolat des étudiants et sensibiliser ces derniers au travail en milieu carcéral et aux besoins des populations marginalisées. Il cherche enfin à mettre les expertises et études de l'USJ au service de la communauté et des instances politiques. L'intervention des bénévoles privilégie d'abord la santé des détenus en leur assurant soins et prévention. Elle table ensuite sur le développement humain, le bien-être des détenus et la mise en place d'activités sportives et récréatives. Elle propose de plus aux prisonniers des formations dans différents domaines pour faciliter leur réinsertion, tout en leur délivrant une

culture juridique relative à leur détention et leurs droits. Des formations sont également mises en place à l'intention des geôliers et gardiens de prison. L'action consiste enfin à améliorer l'environnement carcéral, par la mise en place d'études architecturales et techniques, comme celles pour l'aménagement de l'étage des détenus de l'hôpital Dahr el-Bachek et de la cuisine de Roumieh.

Des initiatives comme celle de l'USJ ou d'autres ONG comme Offre Joie ou l'AJEM ne peuvent suffire, sans un remaniement global du système carcéral. Invitant les législa-

teurs à définir clairement l'objectif des prisons, M. Nashabé a notamment dénoncé, à ce propos, la surpopulation carcérale, de même que le pouvoir des chaouïches (prisonniers caïds) dans les prisons libanaises, faute de personnel carcéral en nombre suffisant. Il a également déploré le manque de lits, la mauvaise qualité de la nourriture ou l'absence d'activités sportives, éducatives ou professionnelles.

« Notre système carcéral est digne du XIXe siècle », a carrément lancé le professeur Nassib Elia, président de la cour d'appel au Liban-Sud, dénonçant aussi la discrimination dans les prisons à l'égard des étrangers en situation irrégulière et plus particulièrement des ressortissants africains et asiatiques. « La loi carcérale doit s'appliquer à égalité aux Libanais et aux étrangers, quelle que soit leur nationalité », a-t-il insisté. Invitant les magistrats à envisager d'autres peines que l'incarcération, il a déploré les formes de sanctions prises par les geôliers à l'encontre des détenus, comme l'isolement et la privation de nourriture.

« La tragédie des détenus commence dès leur arrestation. » Ces propos prononcés par Me Farid el-Khoury résument la situation. Se basant sur les chiffres de l'USAid de juin 2010, il affirme que sur les 6 015 détenus au Liban, seulement 1 900 sont condamnés et 4 115 attendent toujours leur jugement...